

PARTIE IV STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

Table des matières

LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT	315
1. <i>Construction et portée de la stratégie</i>	315
2. <i>La stratégie en un tableau</i>	316
3. <i>Défi</i>	317
4. <i>1^{er} objectif général</i>	318
5. <i>2^e objectif général</i>	324
6. <i>3^e objectif général</i>	331
7. <i>Objectif transversal</i>	337
8. <i>Objectif de méthode</i>	339
LES INDICATEURS DE LA STRATÉGIE EN UN TABLEAU.....	341
LES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX AU SERVICE DE LA MISE EN	
ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT	345
1. <i>Parc naturel de Gaume</i>	346
2. <i>Groupe d'action locale du Parc naturel de Gaume</i>	348
3. <i>Plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat</i>	350
4. <i>Programme stratégique transversal</i>	352
5. <i>Plan d'Action de l'ADL Etalle –Habay - Tintigny</i>	354
6. <i>En synthèse</i>	356
STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	357

La stratégie de développement

1. Construction et portée de la stratégie

La définition de la stratégie de développement intervient après l'élaboration du diagnostic partagé, dont elle emploie les apports particuliers :

- Convergence des constats entre auteur et population ;
- Compléments d'information de la population ;
- Analyse de la CLDR ;
- Choix et expression des enjeux partagés par la CLDR.

La stratégie expose des objectifs de développement à long terme – dix ans – de trois natures :

1. Des objectifs généraux, qui fixent les lignes de force majeures du développement voulu. Ils sont au nombre de trois et renvoient à la fois aux trois piliers du développement durable et aux trois chapitres de l'analyse socio-économique du territoire ;
2. Des objectifs spécifiques, déclinant les objectifs généraux en voies particulières à emprunter, auxquels attacher projets matériels et immatériels. Ils sont au nombre de douze ;
3. Un objectif transversal, qui envisage l'enjeu particulier de la participation de la population au développement local.

Elle pose également la question d'éléments de méthode à adopter pour atteindre les objectifs.

L'expression d'un « défi » général en condense la philosophie et en traduit l'esprit.

La stratégie exposée couvre la totalité du champ du développement de la commune, puisque c'est cette totalité qui a été explorée et défrichée par l'analyse socio-économique du territoire, par la consultation de la population, par le diagnostic partagé.

Ceci implique que d'autres moyens que le PCDR, d'autres acteurs que la CLDR, contribuent à la mettre en œuvre. C'est à la Commune qu'il appartient de placer cette vision au cœur de ses engagements et de ses partenariats.

Cette stratégie est une construction progressive de la CLDR.

Elle consista d'abord en « orientations stratégiques », lesquelles servirent à organiser les Groupes de travail de l'ODR autour de questions précises afin d'aboutir à des propositions de projets appropriées. Elle prit une forme complète et définitive au terme de cette séquence de Groupes de travail, en intégrant les apports de chacun.

2. La stratégie en un tableau

À dix ans, un territoire qui...	
Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
Se donne des cibles et des flèches économiques supplémentaires	Renforce l'économie locale en-dehors des Zones d'activité économique, au départ de produits locaux
	Augmente l'espace pour entreprendre, outille la filière bois
	Crée des solutions « co » (-working, -voiturage), en appui à l'emploi local et frontalier
	Investit dans l'animation et la publicité de l'activité économique locale
Se met en capacité d'héberger et accorder 8000 habitants	Poursuit l'extension de son parc de logements et le diversifie
	Amplifie ses services à la population (Culture)
	Améliore les aménagements collectifs dans les villages (Vivre ensemble)
	Interconnecte les lieux d'habitat et d'activité par des voies lentes
Tire parti de son histoire et de son environnement pour faire communauté	Organise le partage et la diffusion des connaissances et des expériences
	Poursuit son travail de préservation, entretien, mise en valeur du patrimoine (historique, naturel)
	Mène des initiatives collectives visant la transition écologique
	Rend plus visibles et accessibles ses richesses naturelles, dont la Semois, au bénéfice des habitants et des touristes
Objectif transversal	
Stimule et facilite l'investissement de tous dans les projets de développement territorial	
Considérations de moyens	
Se donne les moyens de ses objectifs	
Intensifie ses efforts d'amélioration de la qualité et la circulation de son information	
Soigne l'intégration paysagère et la sécurité routière de ses aménagements	
Se dote d'outils d'anticipation de son développement	
Met en place des partenariats opérationnels adéquats (avec des communes voisines, avec des acteurs divers)	
Défi	
Un territoire qui continue à grandir, à s'ouvrir, sans (se) dénaturer, à augmenter et partager ses richesses	

3. Défi

Continuer à grandir, à s'ouvrir, sans (se) dénaturer, à augmenter et partager ses richesses

A Etalle, la stratégie de développement ne consiste pas à explorer et ouvrir de nouveaux champs d'action, car tous ceux qui composent la richesse possible des territoires ruraux sont déjà cultivés.

L'activité économique est diverse et plutôt florissante²⁴⁴, les services sociaux et culturels, multiples, la vie associative, intense, les villages, bien pourvus en équipements collectifs, la démographie, dynamique, les ressources naturelles, nombreuses et exploitées, le patrimoine historique et la biodiversité, connus et soignés²⁴⁵.

A Etalle, la stratégie de développement consiste à étendre ces champs, à les « mailler », à les montrer aussi et les rendre plus accessibles, à employer de nouveaux outils, de nouvelles méthodes de travail.

Il s'agit en particulier de doter cette stratégie de deux nouveaux appuis, ou phares.

D'une part, poursuivre l'apprentissage d'une gouvernance fondée sur la communication, le partage des connaissances, l'implication des habitants, ainsi que l'a inaugurée l'Opération de développement rural.

D'autre part, veiller à prévoir et anticiper au mieux les évolutions à venir, en tous domaines, évolutions dont les crises actuelles enseignent qu'elles peuvent être bien plus rapides et globales qu'imaginé.

L'ambition générale pour le territoire est de rester fidèle à son identité rurale (agricole, forestière, villageoise, gaumaise), de continuer à préserver et protéger ses multiples richesses, sans toutefois céder à la tentation de se refermer sur lui-même, ses acquis, ses habitudes. Le défi est de parvenir à s'adapter à un contexte et des enjeux changeants, en combinant anciennes et nouvelles initiatives et méthodes de développement.

²⁴⁴ Ceci est exprimé sur base du diagnostic du territoire, alors que les conséquences des crises sanitaires (coronavirus, peste porcine africaine, scolyte) ne sont pas précisément connues et mesurées.

²⁴⁵ Seul le tourisme, souvent considéré comme un moteur de développement des territoires ruraux, n'est que peu développé, sans que cela soit perçu comme un manque vu les nombreux autres leviers présents.

4. 1^{er} objectif général

« A dix ans, un territoire qui se donne des cibles et des flèches économiques supplémentaires »

L'activité économique est fortement inscrite dans le territoire, qu'elle contribue d'ailleurs à distinguer de la plupart des autres communes de la province²⁴⁶. Elle couvre de nombreux secteurs, offre une importante spécialisation « ressources locales ».

En majorité, elle est concentrée dans les zones d'activité économique (ZAE), pour la plupart communales, d'âge et d'allure variables. Ces zones atteignent leurs limites de capacité d'accueil.

Bien qu'importants, le volume et la nature des entreprises sises dans les ZAE sont peu et mal connus des habitants, en l'absence de service d'animation et de promotion spécifique.

Dans les villages-mêmes, l'activité économique est rare. Toutefois, les commerces et services sont bien présents à Etalle. Il se trouve aussi quelques commerces à Sainte-Marie et Vance, c'est-à-dire à deux entrées de la commune.

Outre son tissu économique propre, Etalle peut compter sur la vitalité et l'expansion continue de la métropole luxembourgeoise pour employer sa population active.

Stratégiquement, le territoire se doit de maintenir ces « avantages concurrentiels », qui sont au principe de son attractivité, de son tissu économique dense, de sa prospérité collective et individuelle, de son taux d'emploi élevé. Il ne saurait cependant répéter à l'identique les recettes du passé, ni compter sur les mêmes opportunités. Il doit prendre la mesure des évolutions en cours afin de cibler, de manière fine, de nouveaux domaines de développement et inventer de nouvelles manières de faire, bref, élargir sa gamme de propositions, aux entreprises, aux candidats entrepreneurs, aux travailleurs frontaliers.

a. 1^{er} objectif spécifique

« Un territoire qui renforce l'économie locale en-dehors des Zones d'activité économique, au départ des ressources locales »

Les entreprises sont en grande majorité installées dans les zones d'activité économique. Nombre d'entre elles opèrent sur des marchés qui dépassent – et de loin – l'échelle communale. Même si les habitants du cru peuvent être clients de certaines, la relation entre eux et elles est rarement directe.

Les villages, eux, ont acquis une fonction essentiellement résidentielle, laquelle est complétée, à Etalle essentiellement, d'une fonction économique de proximité (commerces et services de base).

Dans une époque où s'exprime de plus en plus fortement la demande de produits locaux, de circuits courts, de commerce de proximité, de rapprochement – voire de fusion – des espaces de vie et de travail, Etalle a des développements à opérer et bien des atouts pour les réussir. Ses ressources naturelles sont abondantes et variées, déjà mises en exploitation, l'eau est valorisée, la filière bois est complète, la diversification agricole est présente, les commerces

²⁴⁶ Cf. BELFIUS, Typologie socioéconomique des communes wallonnes - 2017 : Etalle fait partie des « communes rurales avec urbanisation croissante et activités économiques. » (Cluster W5).

alimentaires sont en développement, dont plusieurs engagés dans la voie des produits biologiques et de terroir. La population est plutôt jeune et a les moyens de ses désirs. De plus, dans la région opèrent des structures d'encadrement, coordination, promotion de la production et de la distribution des produits locaux.

Il s'agit d'équiper les villages de manière appropriée, afin d'y encourager et faciliter l'installation comme le développement d'activités économiques nouvelles.

Il s'agit d'identifier des ressources locales nouvelles à valoriser, ou des valorisations nouvelles de ressources déjà exploitées, par exemple dans une logique d'économie circulaire, ou de production d'énergie renouvelable.

Il s'agit d'être en mesure d'accueillir les porteurs d'initiative et de les aider à faire aboutir leur projet.

Il s'agit d'encourager et organiser l'implication des habitants dans la définition et le développement de ces projets économiques locaux.

Il s'agit de venir en appui et en complément aux initiatives privées existantes (fermes en diversification, marchés voisins, magasins du terroir), non à les concurrencer.

Projets

- Création d'un atelier rural « Espace ressources locales » (PM-2-1)
- Création d'espaces de coworking (PM-2-2)
- Création de jardins et vergers partagés (PM-3-13)
- PAEDC : réalisation des projets (PM-3-12)
- Création d'un marché des producteurs locaux (PI-2-1)
- Salon de l'économie et des entreprises locales (PI-2-3)

Impacts attendus

- Croissance du nombre d'entreprises et d'emplois s'appuyant sur des ressources locales ;
- Elargissement de la nature des ressources locales valorisées ;
- Augmentation du recours à la consommation locale par les habitants ;
- Renforcement de la participation citoyenne au développement de projets économiques locaux.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Nombre d'espaces créés pour l'accueil de projets économiques liés à la valorisation des ressources locales	Commune (inventaire)	2 dans 10 ans	0
Nombre d'entreprises nouvelles s'appuyant sur la valorisation des ressources locales		+ 5 sur 10 ans	-
Nombre d'initiatives impliquant des habitants dans des projets d'économie locale.		+1 sur 10 ans	0

b. 2^e objectif spécifique**« Un territoire qui augmente son espace pour entreprendre, outille la filière bois »**

Etalle a fondé son développement économique sur la création de zones d'activité économique (ZAE), de sa propre initiative.

Combiné à d'autres atouts – positionnement géographique, accessibilité, ressources naturelles – ce dynamisme a attiré de nombreuses entreprises, petites et grandes.

Les ZAE existantes ont atteint un certain âge. Toutes sont en voie de saturation. Des négociations sont en cours avec la Wallonie pour des extensions partielles. Des recompositions, des modernisations sont aussi programmées.

Mais une réflexion à long terme doit s'engager, afin de conserver des possibilités franches et aisées de demeurer une terre d'accueil prisée des entrepreneurs.

Dans cette réflexion, le soutien à la filière bois doit être privilégié. Cette filière est complète sur le territoire, bien que son importance en déborde largement, elle compte des fleurons industriels, des investissements privés sont prévus, des innovations voient le jour. Mais elle ne dispose d'aucune vitrine, ni d'aucun espace de déploiement adapté. Les relations entre les maillons ne sont pas structurées. Elle est en outre confrontée aux conséquences, déjà perceptibles, des crises du coronavirus, de la peste porcine africaine et du scolyte.

Il s'agit de se donner la capacité à densifier le tissu économique local.

Il s'agit de renforcer et déployer la filière bois, de créer des relations de coopération entre ses acteurs.

Il s'agit d'établir des liens entre entreprises locales et projets de développement local, dont ceux du PCDR.

Il s'agit d'exposer le savoir-faire des entreprises du bois, afin de leur gagner de nouveaux clients locaux ou de passage.

Projets

- Création d'un atelier rural « Espace ressources locales » (PM-2-1)
- Création d'un atelier rural « filière bois » (PM-3-17)
- Réflexion prospective sur les nouvelles formes d'habitat (PI-1-4)
- Requalification du PAE bois (PI-2-2)
- Salon de l'économie et des entreprises locales (PI-2-3)

Impacts attendus

- Croissance du nombre d'entreprises et de l'emploi ;
- Renforcement de la filière bois et augmentation de sa visibilité ;
- Augmentation de l'implication des entreprises dans le développement local.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Nombre d'hectares nouveaux disponibles pour l'activité économique	Commune (inventaire)	+5 ha en 10 ans	-
Augmentation du nombre d'entreprises en ZAE		À établir	À établir
Augmentation du nombre d'emplois en ZAE		À établir	À établir
Espace disponible dans une ZAE adaptée à la filière bois		30 Ha dans 5 ans	0
Croissance du nombre d'entreprises liées à la filière bois		+ 3 sur 10 ans	-

c. 3^e objectif spécifique

« Un territoire qui crée des solutions « co » (-working, -voiturage), en appui à l'emploi local et frontalier »

Le tissu économique local, malgré sa densité, ne saurait seul pourvoir à l'ensemble des emplois nécessaires à la population active. Heureusement, le Grand-Duché de Luxembourg, proche, permet à Etalle – ainsi qu'aux communes immédiatement voisines – d'approcher le plein emploi.

Le revers de la médaille tient, entre autres, à l'usage intense de la voiture individuelle et à ses conséquences (nuisances diverses, sécurité routière), ainsi qu'à la mutation progressive des villages en « dortoirs ».

L'époque est toutefois occupée à changer. La demande sociale va à une réduction de la place et de l'usage de la voiture individuelle, à une prise en compte plus forte de l'environnement, à une meilleure articulation entre vie privée et vie professionnelle. Cette demande subit une formidable accélération du fait de la crise sanitaire actuelle et de la généralisation consécutive du télétravail.

Vu l'importance du Grand-Duché pour sa population et son taux d'emploi, Etalle doit s'adapter à ces évolutions incontournables, qui touchent à la mobilité et au travail, des frontaliers majoritairement, mais aussi d'autres habitants. Mieux, Etalle doit favoriser leur inscription dans les habitudes de sa population active, étendre les solutions coopératives à d'autres catégories de travailleurs (indépendants).

Il s'agit d'équiper le territoire pour que puissent se développer des solutions coopératives, liées au travail.

Il s'agit d'organiser une information et une communication efficaces pour que se pratiquent et s'étendent ces solutions coopératives.

Il s'agit d'instiller des changements durables dans les choix de mobilité des employeurs et des travailleurs.

Il s'agit de réduire l'empreinte carbone du territoire et d'accroître la sécurité routière.

Projets

- Vance – aménagement du presbytère et du terrain adjacent en maison et espace multiservices (PM-1-1)
- Création d'un maillage de voies lentes (PM-1-2)
- Création d'espaces de coworking (PM-2-2)
- PAEDC : réalisation des projets (PM-3-12)
- Réseau social local (PI-1-2)

Impacts attendus

- Diminution de la dépendance à la voiture individuelle pour les déplacements professionnels ;
- Réduction de l'empreinte carbone du territoire ;
- Amélioration de la sécurité routière, réduction de la congestion automobile (ou limitation de la croissance de celle-ci) ;
- Amélioration de la qualité de vie des travailleurs frontaliers ;
- Maintien de l'attractivité d'Etalle pour ses habitants, actuels et futurs.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Nombre d'espaces de covoiturage aménagés ou créés	Commune (inventaire)	+1 sur 5 ans	1
Capacité totale d'accueil de ces espaces		60 places	A demander à la commune
Nombre d'espaces de coworking créés		1 dans 5 ans	0
Nombre de personnes fréquentant l'espace de coworking sur un an	Gestionnaire de l'espace (comptage)	3 en moyenne par jour d'ouverture (2 ans après la mise en service)	-

d. 4^e objectif spécifique

« Un territoire qui investit dans l'animation et la publicité de l'activité économique locale »

Quelles sont les entreprises du territoire ? Que produisent-elles ? Que peuvent-elles vendre ? Quels sont leurs marchés et leurs clients ? En quoi innovent-elles ? Où sont-elles exactement situées ? Combien de personnes emploient-elles ? Les réponses à ces questions ne sont connues que de quelques rares personnes (des mandataires). La population, elle, n'a qu'une vague idée de la nature et de la variété du tissu économique local.

Si, à l'intérieur même du territoire, cette richesse est mal cernée, que peut-il en être en-dehors ?

De plus, entre les entreprises, n'existe pas d'interface locale, d'autant que, cas particulier dans la province, les ZAE sont communales et non gérées par l'intercommunale Idelux, qui, sur les siennes, organise une « animation économique ».

Or les entreprises ont tout à gagner à être mieux connues des habitants – clients, ambassadeurs et employés potentiels. Elles ont tout à gagner de l'établissement de relations

et d'échanges réguliers entre elles. Et le territoire a tout à gagner d'une dynamisation de son tissu économique comme d'une plus grande mise en valeur de sa richesse et de sa variété.

Il s'agit de donner à l'activité économique locale la visibilité qu'elle mérite par son importance, d'ainsi mieux révéler un pan d'identité cachée du territoire.

Il s'agit ainsi de façonner et diffuser, dans le monde entrepreneurial, la réputation de terre d'activité économique du territoire.

Il s'agit de structurer, coordonner les relations entre entreprises, pour que puissent émerger des synergies nouvelles, des opportunités de développer une économie circulaire locale.

Il s'agit de créer les conditions d'un dialogue constructif entre les habitants et les entreprises du territoire.

Projets

- Création d'un atelier rural « Espace ressources locales » (PM-2-1)
- Création d'un atelier rural « filière bois » (PM-3-17)
- Réseau social local (PI-1-2)
- Salon de l'économie et des entreprises locales (PI-2-3)

Impacts attendus

- Amélioration de la visibilité et de la connaissance des entreprises locales ;
- Augmentation du recours aux entreprises locales par les clients locaux (individuels et autres entreprises) ;
- Renforcement des relations et partenariats entre entreprises, au bénéfice de leur croissance ;
- Augmentation de l'attractivité économique du territoire.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Nombre de structures d'animation économique mises en place	Commune (inventaire)	1 dans 5 ans	0
Nombre d'actions annuelles de promotion des entreprises locales	Structure d'animation locale (rapport d'activité)	4 par an	0
Nombre d'actions annuelles de mise en réseau des entreprises locales		4 par an	0

5. 2^e objectif général

« A dix ans, un territoire qui est en capacité d'héberger et accorder 8.000 habitants »

Etalle s'est habituée à voir sa population croître – plus de 50% d'habitants en plus depuis 1990.

L'évolution du bâti sur le territoire traduit clairement cet état de fait. Les villages se sont étendus, les lotissements se sont créés et remplis, les bâtiments anciens ont été rachetés et rénovés. Actuellement, les immeubles à appartements tendent à se multiplier.

A force, les ressources foncières et immobilières se sont raréfiées et leur prix s'est envolé.

Comme l'attractivité du territoire ne faiblit pas, bien au contraire, c'est 8.000 habitants qu'il comptera à l'horizon 2030, selon les projections, soit, en l'espace de dix ans, deux mille de plus qu'aujourd'hui

Etalle doit se préparer à cette réalité prochaine, qui est un défi à tous niveaux, et à ses conséquences diverses. Il faut continuer à apporter des réponses à l'épineuse question du logement. Au-delà, il faut s'attacher à favoriser la coexistence heureuse entre ces habitants de plus en plus nombreux, natifs du territoire comme nouveaux venus. Il faut maintenir et créer des liens entre eux, de différentes natures, afin que se rencontrent et se concilient des demandes et des besoins forcément divers, que ceux-ci rompent avec, ou prolongent l'ancienne tradition rurale. Il faut aussi faire le pari que, de cette diversité, naissent des initiatives coopératives inédites.

Tout ceci engage un important travail de réflexion, de recherche d'informations, de consultation, de concertation, de communication et, probablement, d'innovation.

a. 1^{er} objectif spécifique

« Un territoire qui poursuit l'extension de son parc de logements et le diversifie »

A Etalle, la population croît régulièrement depuis 1990, par le mouvement des naissances – la population est jeune – comme par celui de l'immigration – le territoire est bien placé par rapport au Grand-Duché de Luxembourg (l'immigration d'une population jeune entraînant elle-même une augmentation des naissances).

Pour loger des habitants sans cesse plus nombreux, plusieurs recettes simples et classiques ont longtemps prévalu et suffi : marché des terrains à bâtir et lotissements privés, marché des anciennes maisons à rénover, lotissements publics. La Commune vient d'ailleurs d'affecter une grande superficie au dernier lotissement en date (« Fergenwez »).

Mais ces trois manières d'augmenter le nombre de logements atteignent leurs limites, alors même que se renforce l'attractivité du territoire. Le marché de l'immeuble à appartements est dès lors occupé à prendre de l'importance. Mais il n'offre pas les mêmes commodités, n'engage pas le même rapport au territoire et aux autres habitants chez ses utilisateurs, pose régulièrement question quant à son intégration urbanistique. Le tout au lotissement n'est plus possible et le tout à l'appartement ne paraît pas souhaitable.

La Commune est donc contrainte d'apporter des réponses nouvelles à ces questions cruciales pour son avenir : comment accroître le nombre de logements sans sacrifier son identité et ses espaces, comment permettre l'accès au logement des plus jeunes et des moins riches ?

Les réponses ne seront ni automatiques, ni uniques. Elles doivent être construites, avec les parties prenantes (habitants, jeunes...), en se référant à des expériences novatrices, menées pour certaines dans le voisinage immédiat du territoire.

Les réponses ne seront solides et généralisables que si elles s'accompagnent d'un travail de nature culturelle, avec la population, quant à sa représentation et sa pratique de l'habitat.

Il s'agit de se ménager, sur le long terme, une capacité publique à héberger des habitants supplémentaires – issus du territoire et nouveaux arrivants – en éprouvant diverses solutions : densification de l'habitat, habitat léger, habitat groupé, etc. Et en veillant à servir toutes les catégories d'habitants, dont les jeunes, les aînés, les petits revenus.

Il s'agit de poursuivre et étendre, avec les habitants, le travail culturel de questionnement de la représentation du mode d'habitat traditionnel (« villa quatre façades unifamiliale »), afin d'ouvrir la voie à l'acceptation et la pratique de nouveaux modes.

Il s'agit de préserver, augmenter la qualité du vivre ensemble, la mixité sociale et générationnelle, la profondeur de l'attachement au territoire, traditionnellement typiques de la ruralité, à travers les nouvelles formes d'habitat.

Projets

- Fergenwez – mise en œuvre du lotissement et création de logements tremplins (PM-3-16)
- Réseau social local (PI-1-2)
- Réflexion prospective sur les nouvelles formes d'habitat (PI-1-4)
- Anticipation des conséquences de la création du Centre Hospitalier Régional – Centre-Sud (PI-1-5)

Impacts attendus

- Capacité à proposer une offre adaptée à la demande en logements, en nombre et en diversité ;
- Poursuite de la croissance démographique ;
- Apparition de nouveaux modes de logement ;
- Maintien et renforcement de la cohésion villageoise et de la mixité sociale et intergénérationnelle.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Nombre de logements publics nouveaux créés	Commune (inventaire)	+ 5 en 10 ans	-
Nombre d'opérations de création de logements alternatifs		1 pour 2030	0
Croissance du nombre d'habitants	Statbel	8000 habitants en 2030	5961 habitants au 1/1/2020
Nombre de moments de réflexion citoyenne sur l'avenir du logement	Commune (inventaire)	1 en 2025	-

b. 2^e objectif spécifique

« Un territoire qui amplifie ses services à la population – culture »

En croissant continûment, la population d'Etalle – comme de la sous-région – a vu sa base sociologique se transformer, se complexifier.

En simplifiant, à une ancienne strate de population très rurale, au mode de vie et aux occupations façonnés presque exclusivement par le territoire et ses ressources naturelles, s'est ajoutée, agglomérée une autre strate, de culture plus urbaine, davantage déterminée par, orientée vers l'extérieur du territoire. Chacune a influencé et transformé partiellement l'autre. La gamme des besoins et aspirations de la population dans son ensemble s'en est trouvée modifiée, élargie.

Dans ce contexte, la question culturelle acquiert une acuité toute particulière. D'une part, c'est elle qui permet de mettre en perspective les paramètres et conséquences de l'évolution du territoire. C'est ainsi elle qui peut le mieux amener une réflexion de fond, une prise de conscience collectives quant aux manières, anciennes, actuelles et futures, de se déplacer, de se loger, de travailler, de s'alimenter, de se divertir, de se former, de communiquer, etc. dans un espace rural en mutation. D'autre part, c'est elle qui doit permettre à cette population bigarrée d'exprimer, exposer, confronter, combiner ses talents variés.

La Commune, par elle-même, ou en association avec d'autres Communes ou avec des acteurs privés, a ouvert ce grand chantier. Mais, pour orienter au mieux et mener à bien son action, aussi pour impliquer largement la population, elle a besoin de lieux, supports et moyens nouveaux, à la hauteur de son ambition et de la richesse composée du territoire.

Il s'agit de considérer la culture comme vecteur de liens entre les habitants et comme outil de développement local.

Il s'agit de se doter des moyens – en personnel, en infrastructure, en matériel – indispensables à un travail culturel de qualité, avec un nombre variable de participants et dans une gamme large de disciplines.

Il s'agit de maintenir et renforcer une cohésion sociale, une communauté d'intérêts et d'usages, au travers de lieux et de pratiques culturels divers.

Projets

- Vance – aménagement du presbytère et du terrain adjacent en maison et espace multiservices (PM-1-1)
- Création d'une Maison rurale et ses abords (PM-2-4)
- Fratin – aménagement d'espaces de convivialité et de rencontre dans l'ancienne école et sur la Place de la Moisson (PM-3-1)
- Sainte-Marie – aménagement du Cercle Saint-Nicolas en une maison multiservices (PM-3-2)
- Sainte-Marie – modernisation de la salle du football (PM-3-3)
- Villers – aménagement du Cercle Saint-Martin/ancien presbytère et de ses abords (PM-3-4)
- Etalle, 18/20 Rue du Moulin – réaménagement complet de deux bâtiments mitoyens en une maison multiservices (PM-3-5)
- Réseau social local (PI-1-2)
- Coordination et mobilité associatives et culturelles (PI-1-3)

Impacts attendus

- Amélioration de l'offre culturelle, en nombre et en diversité (nature et taille des propositions);
- Renforcement de la cohésion sociale et de l'épanouissement personnel au travers de la culture ;
- Renforcement de l'attractivité du territoire.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Nombre de lieux culturels nouveaux créés	Commune (inventaire)	+ 2 en 10 ans (espace et sentier de l'art)	-
Nombre d'activités culturelles annuelles proposées dans la nouvelle infrastructure trois ans après sa mise en service	Futur gestionnaire (inventaire)	104 (2 par semaine en moyenne)	0
Fréquentation annuelle des activités culturelles proposées au sein de la nouvelle infrastructure		5.000	-
Nombre d'emplois nouveaux créés en lien avec la culture	Commune (inventaire)	+2	-

c. 3^e objectif spécifique**« Un territoire qui améliore les aménagements collectifs dans les villages »**

Tous les villages ont grandi, se sont densifiés, étendus sous la poussée démographique continue.

Tous ont été confrontés à la croissance des besoins en espaces collectifs, intérieurs et extérieurs, au service des diverses générations : plaines de jeux et espaces multisports, salles omnisports, locaux pour associations, clubs de jeunes, centre de jour.

La Commune y a pourvu largement, selon une philosophie comportant deux règles :

- 1) autant que faire se peut, chaque section doit disposer de l'ensemble des aménagements de base cités ;
- 2) les villageois sont tenus de s'organiser pour gérer eux-mêmes ces infrastructures collectives.

Mais nombre de ces espaces et infrastructures – dont la gestion est, pour certains, privée – ont vieilli et perdu de leur attrait initial. Se pose aussi la question de leur adéquation avec l'évolution du profil, des besoins et des comportements de la population locale.

Or leur importance n'a fait que d'affirmer davantage au cours du temps. Ces espaces sont souvent une incarnation de l'identité villageoise, des vecteurs précieux d'intégration sociale, des creusets de vie et de projets partagés, des courroies de transmission de savoirs et connaissances entre générations, des lieux d'entraide et de solidarité.

Le temps est clairement venu de procéder à une analyse approfondie des aménagements collectifs existants, afin, le cas échéant, de les moderniser et les compléter, en veillant à soigner leur intégration urbanistique et paysagère, en veillant à associer la population locale au choix des interventions, et les entreprises du cru à leur réalisation.

Il s'agit d'entendre les besoins nouveaux en matière d'espaces, infrastructures collectifs et y répondre de manière appropriée ;

Il s'agit de soutenir, stimuler la rencontre, le dialogue et les échanges entre villageois.

Il s'agit de conserver et consolider l'identité de chaque village et ainsi accroître le sentiment d'appartenance des habitants.

Projets

- Vance – aménagement du presbytère et du terrain adjacent en maison et espace multiservices (PM-1-1)
- Sainte-Marie-Sur-Semois – aménagement d'un cœur de village (PM-1-3)
- Etalle – aménagement des abords de la Semois (PM-2-3)
- Etalle – aménagement du cœur de village (PM-2-6)
- Etalle – création d'une Maison des Associations dans le Cercle Saint-Blaise (PM-2-7)
- Fratin – aménagement d'espaces de convivialité et de rencontre dans l'ancienne école et sur la Place de la Moisson (PM-3-1)
- Sainte-Marie – aménagement du Cercle Saint-Nicolas en une maison multiservices (PM-3-2)
- Sainte-Marie – modernisation de la salle du football (PM-3-3)
- Villers – aménagement du Cercle Saint-Martin/ancien presbytère et de ses abords (PM-3-4)
- Etalle, 18/20 Rue du Moulin – Réaménagement complet de deux bâtiments mitoyens en une maison multiservices (PM-3-5)
- Buzenol – aménagement d'espaces de convivialité (PM-3-6)
- Chantemelle – aménagement d'un espace vert central (PM-3-7)
- Chantemelle – aménagement de l'espace entre la salle et l'école (PM-3-8)
- Mortinsart – aménagement des abords du lavoir (PM-3-9)
- Sivry – aménagement de la placette centrale (PM-3-10)
- Plaines de jeux (PM-3-11)
- Création de jardins et vergers partagés (PM-3-13)
- Etablissement d'un masterplan d'aménagement du cœur d'Etalle (PI-1-1)

Impacts attendus

- Accroissement de la cohésion sociale villageoise et du sentiment d'appartenance territorial ;
- Revitalisation de la vie associative et culturelle, émergence de nouveaux bénévoles et acteurs ;
- Augmentation du nombre d'initiatives et de projets collectifs et citoyens ;
- Renforcement de l'attractivité du territoire.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Nombre de lieux collectifs nouveaux	Inventaire (Commune)	+ 3 après 10 ans	-
Nombre de lieux collectifs rénovés/réaménagés		+ 2 après 10 ans	-

d. 4^e objectif spécifique**« Un territoire qui interconnecte les lieux d'habitat et d'activité par des voies lentes »**

Comme dans la majorité des espaces ruraux, à Etalle, la voiture est le principal moyen de locomotion des habitants. Deux trafics s'y additionnent : celui des habitants, à l'intérieur et vers l'extérieur de la commune, et celui du transit, puisqu'Etalle est, depuis toujours, un carrefour important au sein de la Gaume, qu'elle connecte à l'autoroute.

En tout cas, le territoire s'est adapté, dans les dernières décennies, à l'usage intensif de la voiture, tant dans son organisation physique que dans son urbanisation.

Mais, ici comme ailleurs, s'exprime de plus en plus généralement et fortement une nouvelle demande sociale, accordée à une préoccupation environnementale et climatique croissante : pouvoir circuler d'un point à un autre du territoire – pour les loisirs, pour le métier, pour les achats – sans devoir recourir systématiquement à la voiture et, même, en étant protégé.

Des citoyens se sont mobilisés au sein de l'association ADEO, pour faire avancer la cause des voies lentes. La Commune a embrayé et conçu un schéma global, obtenu le financement de la réalisation de plusieurs tronçons. La province de Luxembourg et la Gaume en particulier sont particulièrement concernées par la création de réseaux de voies lentes et leur interconnexion.

Cependant, pour rencontrer complètement la demande, être à même de provoquer des changements durables de comportement, ce schéma doit être complètement réalisé et sécurisé. Les aménagements physiques ne suffiront pas seuls à modifier les pratiques de mobilité. Il faudra y adjoindre une réflexion de nature culturelle, un travail de communication, d'incitation et d'émulation, avec l'ensemble de la population.

Il s'agit d'offrir une alternative aussi complète que possible aux déplacements motorisés à l'intérieur du territoire, ainsi qu'un accès aux réseaux de voies lentes des communes voisines.

Il s'agit de soutenir, encourager les changements des habitudes et des priorités dans le choix de la mobilité, individuelle et collective.

Il s'agit de favoriser la découverte, la connaissance du territoire, ainsi que l'établissement et le renforcement de liens entre usagers, entre habitants.

Il s'agit de rendre véritablement populaire cette alternative.

Il s'agit de relier entre eux tous les projets d'aménagements contenus dans le PCDR.

Projets

- Vance – aménagement du presbytère et du terrain adjacent en maison et espace multiservices (PM-1-1)
- Création d'un maillage de voies lentes (PM-1-2)
- Sainte-Marie-Sur-Semois – aménagement d'un cœur de village (PM-1-3)
- Etalle – aménagement du cœur de village (PM-2-6)
- Etablissement d'un masterplan d'aménagement du centre d'Etalle (PI-1-1)
- Réseau social local (PI-1-2)
- Coordination et mobilité associatives et culturelles (PI-1-3)
- Réflexion prospective sur les nouvelles formes d'habitat (PI-1-4)
- Anticipation des conséquences de la création du Centre Hospitalier Régional – Centre-Sud (PI-1-5)

Impacts attendus

- Augmentation de la fréquentation des lieux et services collectifs du territoire ;
- Amélioration de la santé et du bien-être de la population ;
- Amélioration de la sécurité routière ;
- Limitation des émissions de gaz à effet de serre ;
- Multiplication des liens sociaux ;
- Augmentation de l'attractivité du territoire (dont touristique).

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Nombre de km de voies lentes créés	Inventaire (Commune)	15km dans 10 ans	-

6. 3^e objectif général

« A dix ans, un territoire qui tire parti de son histoire et de son environnement pour faire communauté »

Parmi les richesses d'Etalle, il y a l'histoire et le patrimoine y afférant, depuis des temps très lointains. Il y a aussi l'environnement naturel, dans diverses compositions, sur toutes les parties du territoire.

La Commune, les habitants, ainsi que divers acteurs (locaux et régionaux) n'ont pas attendu l'Opération de développement rural pour mesurer l'importance de ces richesses, y faire attention, en prendre soin, de diverses façons : sites inventoriés et protégés, études, publications et brochures, programmes, budgets et personnel pour la réhabilitation et l'entretien.

Tout ceci est cependant caractérisé par la discrétion et l'éparpillement, par un objectif de préservation bien plus que de promotion.

Sans discréditer cet objectif, sans mettre en péril cette richesse, une autre ambition se fait jour.

Puisque cette richesse est générale sur le territoire et qu'elle participe de son identité, puisqu'il en existe une conscience partagée, puisqu'on cherche un « objet » qui aide à faire se rencontrer, dialoguer les habitants, de toutes les catégories et de tous les villages, utilisons-la à cette fin : susciter l'interconnaissance, le partage, la coopération, l'imagination, l'innovation.

La communauté des habitants en tirera profit, le patrimoine aussi, qui sera d'autant mieux protégé qu'il sera mieux connu, apprécié, et le territoire, qui y gagnera un regain d'attractivité, sur des plans nouveaux.

a. 1^{er} objectif spécifique

« Un territoire qui organise le partage et la diffusion des connaissances et des expériences »

L'ensemble des connaissances relatives au territoire, dans ses diverses dimensions – histoire, économie, patrimoine, nature – n'est rassemblé nulle part, sous aucune forme. Personne n'est investi de pareille mission, d'autant plus difficile à concevoir et mener que la matière est abondante, partiellement mouvante et diverse.

Ce savoir existe et circule, mais il est éparé, dispersé entre de multiples personnes et associations, dont la liste est encore à établir.

Le constat vaut pour les richesses clairement circonscrites – sites, bâtiments, événements, etc. – comme pour les savoir-faire anciens, souvent peu codifiés.

Cette préoccupation – qui sait quoi de l'histoire, des lieux, des bâtiments, des monuments, de la richesse naturelle du territoire – est occupée à s'étendre, ce qu'expliquent, au moins en partie, les changements profonds et rapides – économiques, démographiques, sociologiques – que vit le territoire, le besoin de savoir des uns se conjuguant au besoin de transmettre des autres.

Plusieurs réponses très concrètes sont en passe d'y être apportées : reprise et réaffectation du bâtiment de l'ancienne Justice de Paix, inventaire des sites patrimoniaux en amont du réseau de voies lentes.

Il apparaît en tout cas que travailler, de manière organisée, concertée, à rassembler les savoirs du territoire, les partager, les diffuser, c'est se donner un moyen supplémentaire de faire respecter ce territoire et de nouer des relations entre gens, c'est produire une forme d'unité. C'est aussi créer des leviers nouveaux de développement touristique et culturel.

Il s'agit d'identifier les détenteurs de connaissances, de les intéresser à participer à un projet général de réunion, partage et diffusion de leur savoir.

Il s'agit d'identifier les lacunes dans la connaissance et l'étude du territoire et de déterminer une manière de parvenir à les combler.

Il s'agit de soutenir la création d'une dynamique collective d'échanges, d'animations diverses sur le territoire au départ des connaissances rassemblées.

Projets

- Etalle – création d'une Maison des Associations dans le Cercle Saint-Blaise (PM-2-7)
- Réseau social local (PI-1-2)
- Coordination et mobilité associatives et culturelles (PI-1-3)

Impacts attendus

- Amélioration de la connaissance de la richesse patrimoniale et historique du territoire et meilleure diffusion de cette connaissance ;
- En corollaire, meilleur respect et protection de cette richesse ;
- Renforcement des liens sociaux et du sentiment d'appartenance territorial au travers de cette richesse patrimoniale et historique ;
- Renforcement de l'attractivité du territoire, en ce compris touristique.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Nombre de répertoire des connaisseurs et connaissances du territoire	Commune (SI, Archétal)	1	
Nombre d'études, documents sur Etalle			
Nombre d'activités visant à faire découvrir la richesse du territoire aux habitants	Commune (inventaire)	5 par an	-

b. 2^e objectif spécifique

« Un territoire qui poursuit son travail de préservation, entretien, mise en valeur du patrimoine (historique, naturel) »

La Commune dispose d'un bras armé pour la réfection et l'entretien de son patrimoine monumental : l'association *Archétal*, qu'elle a créée et finance. Pour la promotion de ce patrimoine, elle compte sur le Syndicat d'Initiative, qu'elle a créé et finance également.

Si, au patrimoine historique, l'on ajoute le patrimoine naturel, l'ampleur de la tâche – inventaire, restauration, entretien, promotion – apparaît démesurée pour Etalle, malgré la bonne volonté.

Il est donc impérieux que le souci explicite de préservation, entretien, mise en valeur de ce double patrimoine, partagé par la population, devienne un objectif général de développement de la commune et bénéficie de moyens supplémentaires, sauf à accepter qu'il ne porte que sur certains éléments exceptionnels, en nombre limité, au détriment de tout le reste, de facture plus banale.

Le PCDR, c'est le vecteur idéal pour associer la population à la définition d'une ambition pour le patrimoine historique et naturel local. C'est aussi le meilleur moyen d'inscrire cette ambition dans l'ensemble des aménagements envisagés sur le territoire. Et de donner à cette ambition des axes d'intervention prioritaires.

Il s'agit de se donner les moyens de préserver le mieux et le plus possible les richesses patrimoniales du territoire.

Il s'agit de définir un programme d'intervention, sur base des desiderata de la population, en privilégiant le patrimoine « eau ».

Il s'agit de faire de la préservation du patrimoine une « cause commune et générale », aux habitants et aux élus locaux, mais aussi à diverses associations et administrations de « protection de la nature » au sens large (Parc naturel, Contrat Rivière, etc.).

Projets

- Vance – aménagement du presbytère et du terrain adjacent en maison et espace multiservices (PM-1-1)
- Création d'un maillage de voies lentes (PM-1-2)
- Etalle – aménagement des abords de la Semois (PM-2-3)
- Etalle – création d'une Maison des Associations dans le Cercle Saint-Blaise (PM-2-7)
- Villers – aménagement du Cercle Saint-Martin/ancien presbytère et de ses abords (PM-3-4)
- Etalle, 18/20 Rue du Moulin – Réaménagement complet de deux bâtiments mitoyens en une maison multiservices (PM-3-5)
- Buzenol – aménagement d'espaces de convivialité (PM-3-6)
- Chantemelle – aménagement d'un espace vert central (PM-3-7)
- Mortinsart – aménagement des abords du lavoir (PM-3-9)
- Sivry – aménagement de la placette centrale (PM-3-10)
- Remise en service du petit patrimoine villageois (PM-3-14)
- Réseau social local (PI-1-2)

Impacts attendus

- Sauvegarde des richesses patrimoniales du territoire ;
- Renforcement des liens sociaux et du sentiment d'appartenance territorial au travers de cette sauvegarde ;
- Renforcement de l'attractivité du territoire, en ce compris touristique.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Nombre d'éléments patrimoniaux rénovés ou entretenus	Commune (inventaire)	5 par an	-
Nombre d'actions citoyennes de sauvegarde du patrimoine		2 par an	

c. 3^e objectif spécifique**« Un territoire qui mène des initiatives collectives visant la transition énergétique »**

A Etalle, la production d'énergie renouvelable est, jusqu'à présent, une affaire essentiellement privée. Qui veut, qui peut – particuliers, entreprises – investit dans le système le plus efficace, le plus approprié à sa situation, à son activité.

C'est ainsi que la production locale d'énergie renouvelable est bien réelle (essentiellement d'origine photovoltaïque), mais sans reposer, aucunement, sur une démarche collective, qui se serait fixé un objectif chiffré et proposerait une stratégie d'ensemble pour y atteindre.

Le territoire a pourtant les potentialités – qui, faute d'étude, ne sont pas encore des ressources avérées – et des modèles dans son voisinage immédiat qui permettraient de passer de l'investissement particulier au projet collectif, voire coopératif : hydroélectricité, éolien, biométhanisation, bois combustible, etc.

L'adhésion à la Convention des Maires, l'engagement d'un éco-conseiller, la prise de part à l'ADL sont de premiers pas, importants, dans cette direction, à l'échelle des habitants et des entreprises.

A l'objectif énergétique – produire tel volume d'énergie renouvelable au départ des ressources locales – s'adjoint un objectif de participation et d'équité, sociale et territoriale, porté par le PCDR : que les solutions étudiées, possibles, profitent à tous, à toutes les parties du territoire, et suscitent des initiatives collectives, une émulation, entre groupes, entre villages.

Il s'agit de déterminer une ambition collective précise en matière de production d'énergie renouvelable locale, sur base d'informations et d'études appropriées au territoire.

Il s'agit de convaincre les habitants et les entreprises à adhérer aux objectifs et projets arrêtés.

Il s'agit de susciter la coopération et l'émulation, entre habitants, entre entreprises, pour la mise en place d'initiatives de production, de partage d'énergie renouvelable locale.

Projets

- Vance – aménagement du presbytère et du terrain adjacent en maison et espace multiservices (PM-1-1)
- Création d'un atelier rural « Espace ressources locales » (PM-2-1)
- Création d'espaces de coworking (PM-2-2)
- PAEDC : réalisation des projets (PM-3-12)
- Connexion au gaz de ville (PM-3-15)
- Création d'un quai de chargement ferroviaire (PM-3-18)
- Réseau social local (PI-1-2)
- Réflexion prospective sur les nouvelles formes d'habitat (PI-1-4)

Impacts attendus

- Amélioration de la connaissance du potentiel en énergie renouvelable et activation de celui-ci ;
- Augmentation de la part de l'énergie renouvelable dans le mix énergétique d'Etalle et réduction globale de la dépendance aux énergies fossiles (réduction de l'empreinte carbone) ;
- Renforcement des liens sociaux et du sentiment d'appartenance territoriale au travers des projets de production d'énergie renouvelable.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Nombre de nouveaux projets de production d'énergie renouvelable publics et/ou collectifs	Commune (inventaire)	3 sur 10 ans	-
Niveau de production d'énergie renouvelable nouvelle	Commune (compteurs) et Cwape	Kwh par an (à définir)	Base 2020

d. 4^e objectif spécifique

« Un territoire qui rend plus visibles et accessibles ses richesses naturelles, dont la Semois, au bénéfice de ses habitants et des touristes »

La richesse naturelle est partout présente sur le territoire. Elle revêt différentes formes selon les lieux : la forêt, l'eau de surface et souterraine, la Semois, ses marais et ses bras morts, les prairies bocagères, etc.

Elle a un caractère discret, qui fait son charme, son mystère aussi. Il faut avoir le privilège d'être guidé pour y accéder. Le passant cherchera la Semois annoncée – Sainte-Marie-sur-Semois, Villers-sur-Semois – qui se dérobe à son regard.

Pareille discrétion, entretenue sinon voulue, empêche de faire de ces lieux – de leur découverte, de leur connaissance, de leur fréquentation – une destination, un rendez-vous communs aux habitants d'Etalle.

Sans les transformer en « attractions » (dont le succès se mesure en milliers de visiteurs ou à l'exotisme artificiel de ce qu'ils exhibent), ces sites naturels peuvent devenir, dans le respect de la biodiversité et de l'environnement, un facteur de réunion des habitants, sur base d'un

objectif de connaissance comme de protection. Comme un patrimoine dont on prend d'autant plus soin qu'on est nombreux à en savoir l'importance.

Et ce qui réunira ainsi les habitants, leur sera précieux, sera *ipso facto* un facteur supplémentaire d'attractivité du territoire, pour un public averti.

Il s'agit d'aménager certains sites en vue de faciliter leur découverte et d'améliorer leur visibilité.

Il s'agit de créer du lien entre habitants sur base de la découverte, de la connaissance, de la fréquentation des sites naturels.

Il s'agit de doter le territoire d'un argument touristique supplémentaire, ciblant une certaine forme et qualité de tourisme.

Projets

- Vance – aménagement du presbytère et du terrain adjacent en maison et espace multiservices (PM-1-1)
- Création d'un maillage de voies lentes (PM-1-2)
- Création d'un atelier rural « Espace ressources locales » (PM-2-1)
- Etalle – aménagement des abords de la Semois (PM-2-3)
- Réseau social local (PI-1-2)

Impacts attendus

- Sauvegarde des richesses naturelles du territoire par une meilleure connaissance et sensibilisation des habitants ;
- Renforcement des liens sociaux et du sentiment d'appartenance territorial au travers de la mise en valeur de sa richesse naturelle ;
- Renforcement de l'attractivité générale et touristique du territoire.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Nombre de sites naturels nouveaux rendus accessibles par des aménagements	Commune (inventaire)	3 sur 10 ans	-
Nombre d'événements de découverte de la richesse naturelle du territoire		5 par an	-

7. Objectif transversal

« A dix ans, un territoire qui stimule et facilite l'investissement de tous dans les projets de développement territorial »

Longtemps, le territoire a fonctionné selon un schéma simple et efficace pour décider de ses orientations et projets de développement : proposition, délibération, décision, exécution au seul niveau, légitime, du Collège et du Conseil de la Commune – sans l'appui de commissions d'avis, qui n'existaient pas.

Ce mode de fonctionnement éprouvé, tirant parti des atouts du territoire, a conduit à un développement réussi, dont témoignent les abondantes « richesses » locales de toutes natures : tissu économique dense, démographie dynamique, aménagements multiples, patrimoine et biodiversité préservés, etc.

Mais l'époque, la population, l'équation du développement local ont profondément changé. La Commune l'a bien pressenti, qui a constitué une CCATM et s'est impliquée dans une Opération de développement rural.

La demande sociale se fait partout pressante – ce qu'accentuera encore la longue crise en cours – pour que les options du développement local soient davantage réfléchies, concertées, mises en débat avec les citoyens qui le souhaitent. La participation aux réunions de consultation de l'ODR, l'assiduité aux réunions de CLDR, malgré la longueur et les interruptions du processus, en sont une jauge fiable.

La problématique même du développement local s'est complexifiée. Celui-ci ne passera plus par les anciennes recettes simples de la création d'une zone d'activité économique, d'un lotissement, d'un contournement routier, d'un aménagement villageois. Il faudra des réponses fines, multiples, combinées que seule une intelligence collective pourra produire. Il faudra une acceptation de la population pour la mise en œuvre de nombre d'elles, qui modifieront ses représentations, exigeront des changements d'habitudes : nouvelles manières d'habiter, de se déplacer, de travailler, de consommer, etc. Pareille adhésion ne s'obtiendra pas par injonction, mais par communication, débat, apprentissage, coopération. Elle reposera sur l'envie qu'éprouvera chacun de s'engager dans la réalisation d'un projet de développement, individuel ou collectif, et sa conviction que, à Etalle, c'est bienvenu et faisable.

Tous les projets du PCDR, mais aussi de la Convention des Maires, du GAL/Parc naturel de Gaume et du Contrat Rivière Semois en ce qu'ils touchent au territoire, devront, pour réussir, pour aboutir aux résultats escomptés, dont des changements de comportement, s'appuyer sur une participation citoyenne organisée, ouverte, honnête, permanente, sans pour autant remettre en cause les prérogatives des Conseil et Collège communaux, démocratiquement élus.

Cette participation ne sera pas spontanée. Il faudra la vouloir, la susciter et l'entretenir au sein des diverses catégories de la population (jeunes, aînés, travailleurs frontaliers, personnes sans emploi, etc.).

A cette condition, les projets seront complètement légitimes, utiles, collectifs, partagés, durables.

Immanquablement, la participation sera fille de la communication.

Il s'agit de donner aux habitants l'envie et la possibilité de s'engager dans des projets de développement local, individuels et collectifs, de petite comme de plus grande ampleurs.

Il s'agit d'élargir la gamme des outils de communication, en veillant à ce qu'ils permettent les échanges, les propositions, la discussion.

Il s'agit d'alimenter en questions à traiter, en projets à instruire, les Commissions consultatives.

Il s'agit de dépasser les stades de l'information et de la consultation pour pratiquer la participation, pouvant aller jusqu'à la codécision.

In fine, il s'agit d'apprendre, de pratiquer un nouveau mode de gouvernance et de lui faire confiance, malgré ses apparents défauts (ralentissement du processus décisionnel), au départ du PCDR, en sachant que les objectifs généraux du développement local, définis précisément par le PCDR, sont complètement partagés.

Impacts attendus

- Augmentation et diversification des canaux de communication avec la population ;
- Accroissement de la participation des citoyens au débat public et au développement local ;
- En conséquence, meilleure acceptation et meilleurs résultats des projets menés.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Nombre de vecteurs de communication nouveaux ou améliorés vers le citoyen	Commune (inventaire)	4 sur 10 ans	-
Nombre d'actions/projets participatifs mis en place		4 sur 10 ans	-

8. Objectif de méthode

« A dix ans, un territoire qui se donne les moyens de ses objectifs et projets de développement rural »

Enoncer des objectifs ambitieux, lister et décrire des projets pour les porter, disposer de l'argent nécessaire à la réalisation de ceux-ci ne sont pas des conditions suffisantes pour réussir un développement rural de qualité et durable.

Entrent aussi en ligne de compte la philosophie générale d'intervention, qui signera les projets du PCDR, ainsi que le contenu et l'usage de la « caisse à outils » pour leur mise en œuvre.

L'ensemble – philosophie et caisse à outils – formera une méthode garantissant la cohérence d'ensemble des projets du PCDR.

a. 1^{er} point de méthode

« Un territoire qui intensifie ses efforts d'amélioration de la qualité et la circulation de l'information »

Un site Internet et un bulletin trimestriel communaux, essentiellement informatifs, ne suffiront pas à intéresser les habitants au choix et à la conduite des diverses initiatives programmées.

Les citoyens ont, en consultation, réclamé davantage d'informations sur les intentions et les projets communaux. La CLDR a organisé un GT communication, repérant là une faiblesse communale.

L'information sur les projets, du PCDR et autres, devra être plus complète, plus accessible, plus mobilisatrice, chercher à atteindre tous les habitants.

Surtout, elle devra être antérieure aux réalisations et viser la participation citoyenne.

b. 2^e point de méthode

« Un territoire qui soigne l'intégration paysagère et la sécurité routière de ses aménagements »

La Commune a toujours été généreuse en aménagements villageois. Le PCDR comporte une longue liste d'aménagements envisagés, qu'il s'agisse de créations ou de rénovations, dans toutes les entités, de petite comme de grande importances.

Dans un territoire que caractérisent le cachet architectural préservé des cœurs de village, l'abondance de sites et bâtiments de grande valeur historique et patrimoniale, qui adhère à la Charte paysagère du Parc naturel de Gaume, dont il est partie prenante, les aménagements devront être, plus qu'hier, au diapason de cette qualité esthétique générale.

Ceci devra se traduire par des interventions partout réfléchies, soignées, complètes, appropriées à leur environnement, partageant des éléments d'identité d'un village à l'autre quand ce sera possible.

En outre, il est attendu par la population que ces aménagements prennent explicitement en compte l'amélioration de la sécurité routière.

c. 3^e point de méthode

« Un territoire qui se dote d'outils d'anticipation de son développement »

Le PCDR propose une vision et une projection partagées à dix ans. Mais il n'a ni la fonction ni la capacité à dire le pas-à-pas prospectif de chaque évolution qui interviendra d'ici ce terme.

Pourtant, cet exercice sera indispensable, pour décider de l'équipement du territoire et de l'ordre de réalisation des projets dans le temps, de la manière la plus pertinente possible. Programmer les travaux (adduction d'eau, voiries, énergie, réseau de communication, etc.) et les services (enseignement, loisirs, animation, administration, déchets, etc.) pour accompagner la croissance démographique et économique, cela devra se réfléchir et s'inscrire dans des programmes précis touchant à l'aménagement du territoire.

La confection du Programme stratégique transversal, en 2019, a constitué un premier exercice pratique pour la Commune. Le lancement d'un Schéma de développement local, d'une étude sur le potentiel hydroélectrique seront les prochains pas à franchir.

d. 4^e point de méthode

« Un territoire qui met en place des partenariats opérationnels adéquats »

Les objectifs et projets du PCDR entretiennent des liens nombreux avec des ambitions et des initiatives nourries dans des communes limitrophes, ou à une échelle sous-régionale – la Gaume.

Il en va ainsi, par exemple, du réseau de voies lentes, de l'animation économique, de la recherche de nouvelles sources d'énergie, de l'expérimentation de l'économie circulaire, de la promotion de la production et de la consommation locales, de la réflexion sur de nouvelles formes d'habitat, de l'investissement dans des infrastructures à vocation culturelle.

C'est probablement aussi à une échelle intercommunale que la volonté de provoquer des changements profonds et durables de comportements a le plus de chances d'aboutir à des résultats.

Dès lors, il y a, pour Etalle et ses voisines, des projets à relier, des projets à inventer ensemble, des expériences à échanger, des investissements communs à faire, des ressources à partager, peut-être des revendications à porter d'une seule voix.

Pour advenir, tout ceci réclame que la Commune s'engage dans des partenariats opérationnels adéquats, au sein de structures existantes ou de structures nouvelles, qu'elle y pèse de tout son poids, y apporte des propositions et des moyens.

Elle a su, par le passé, prendre l'initiative de démarrer des collaborations et des projets intercommunaux. Elle doit donc être la digne héritière d'elle-même dans cette manière de faire avancer la cause du développement local.

Les indicateurs de la stratégie en un tableau

Objectifs généraux Un territoire qui...	Objectifs spécifiques Un territoire qui...	Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Se donne des cibles et des flèches économiques supplémentaires	Renforce l'économie locale en-dehors des Zones d'activité économique, au départ de produits locaux	Nombre d'espaces créés pour l'accueil de projets économiques liés à la valorisation des ressources locales	Commune (inventaire)	2 dans 10 ans	0
		Nombre d'entreprises nouvelles s'appuyant sur la valorisation des ressources locales	Commune (inventaire)	+ 5 sur 10 ans	-
		Nombre d'initiatives impliquant des habitants dans des projets d'économie locale.	Commune (inventaire)	+1 sur 10 ans	0
	Augmente l'espace pour entreprendre, outille la filière bois	Nombre d'hectares nouveaux disponibles pour l'activité économique	Commune (inventaire)	+5 ha en 10 ans	-
		Augmentation du nombre d'entreprises en ZAE	Commune (inventaire)	À établir	À établir
		Augmentation du nombre d'emplois en ZAE	Commune (inventaire)	À établir	À établir
		Espace disponible dans une ZAE adaptée à la filière bois	Commune (inventaire)	30 Ha dans 5 ans	0
		Croissance du nombre d'entreprises liées à la filière bois	Commune (inventaire)	+ 3 sur 10 ans	-

		Nombre de lieux culturels nouveaux créés	Commune (inventaire)	+ 2 en 10 ans (espace et sentier de l'art)	-
Amplifie ses services à la population (Culture)	Nombre d'activités culturelles annuelles proposées dans la nouvelle infrastructure trois ans après sa mise en service	Fréquentation annuelle des activités culturelles proposées au sein de la nouvelle infrastructure	Futur gestionnaire (inventaire)	104 (2 par semaine en moyenne)	0
		Nombre d'emplois nouveaux créés en lien avec la culture	Commune (inventaire)	+2	-
Améliore les aménagements collectifs dans les villages (Vivre ensemble)	Nombre de lieux collectifs nouveaux	Nombre de lieux collectifs rénovés/réaménagés	Commune (inventaire)	+ 3 après 10 ans	-
		Nombre de km de voies lentes créés	Commune (inventaire)	+ 2 après 10 ans	-
	Interconnecte les lieux d'habitat et d'activité par des voies lentes		Inventaire (Commune)	15 km dans 10 ans	-

Tire parti de son histoire et de son environnement pour faire communauté	Organise le partage et la diffusion des connaissances et des expériences	Nombre de répertoire des connaissances et connaissances du territoire	Commune (SI, Archétal)	1		
		Nombre d'études, documents sur Etalle	Commune (SI, Archétal)			
	Poursuit son travail de préservation, entretien, mise en valeur du patrimoine (historique, naturel)	Nombre d'activités visant à faire découvrir la richesse du territoire aux habitants	Commune (inventaire)	5 par an	-	
		Nombre d'éléments patrimoniaux rénovés ou entretenus	Commune (inventaire)	5 par an	-	
		Nombre d'actions citoyennes de sauvegarde du patrimoine	Commune (inventaire)	2 par an		
	Mène des initiatives collectives visant la transition écologique	Nombre de nouveaux projets de production d'énergie renouvelable publics et/ou collectifs	Commune (inventaire)	3 sur 10 ans	-	
		Niveau de production d'énergie renouvelable nouvelle	Commune (compteurs) et Cwape	Kwh par an (à définir)	Base 2020	
		Nombre de sites naturels nouveaux rendus accessibles par des aménagements	Commune (inventaire)	3 sur 10 ans	-	
	Objectif transversal	Rend plus visibles et accessibles ses richesses naturelles, dont la Semois, au bénéfice des habitants et des touristes	Nombre d'événements de découverte de la richesse naturelle du territoire	Commune (inventaire)	5 par an	-
			Nombre de vecteurs de communication nouveaux ou améliorés vers le citoyen	Commune (inventaire)	4 sur 10 ans	-
Objectif transversal	Un territoire qui stimule et facilite l'investissement de tous dans les projets de développement territorial	Nombre d'actions/projets participatifs mis en place	Commune (inventaire)	4 sur 10 ans	-	

Les programmes opérationnels communaux et intercommunaux au service de la mise en œuvre de la stratégie de développement

Il a été énoncé d'emblée : « La stratégie exposée couvre la totalité du champ du développement de la commune, puisque c'est cette totalité qui a été explorée et défrichée par l'analyse socio-économique du territoire, par la consultation de la population, par le diagnostic partagé.

Ceci implique que d'autres moyens que le PCDR, d'autres acteurs que la CLDR, contribuent à la mettre en œuvre. C'est à la Commune qu'il appartient de placer cette vision au cœur de ses engagements et de ses partenariats. »

Sont ici passés en revue les autres programmes de développement auxquels souscrit la Commune, dont elle détermine sur une base volontaire, seule ou en intercommunalité, le plan d'action opérationnel, et qui contribueront, peu ou prou, à la poursuite des objectifs de la stratégie énoncée. Ces programmes, tout comme le PCDR, se déclinent habituellement en objectifs, projets, avec échéancier de mise en œuvre éventuel.

Ne sont donc pas pris en compte les appels à projets ponctuels, études de faisabilité, diagnostics sectoriels, dispositifs de gestion courante, qui renvoient à des obligations légales ou à des situations d'opportunité non prévisibles.

En conséquence, il est rendu compte brièvement de la concordance et de la convergence entre le PCDR et ces autres programmes :

- Parc naturel de Gaume ;
- Groupe d'Action Locale du Parc naturel de Gaume ;
- Plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat ;
- Programme stratégique transversal ;
- Plan d'Action de l'Agence de Développement local Etalle – Habay – Tintigny²⁴⁷.

L'adhésion à l'ADL et l'adhésion à la Convention des Maires sont concomitantes de l'ODR.

²⁴⁷ Etalle a officiellement intégré l'Agence de développement local couvrant initialement le territoire formé par les communes de Habay et Tintigny en cours de PCDR (1/1/2021).

1. Parc naturel de Gaume

Le Parc naturel de Gaume est reconnu officiellement depuis le 18/12/2014. Il couvre le territoire de 9 communes²⁴⁸, dont Étalle. Son action repose sur un plan de gestion à mettre en œuvre dans les 10 premières années de son existence, dont les objectifs sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Objectifs du Parc naturel	Objectifs du PCDR concernés ²⁴⁹
<p>Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel</p> <p>Objectif 1. Accueillir et restaurer la biodiversité. (1)</p> <p>Objectif 2. Sensibiliser la population à la biodiversité. (2)</p> <p>Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire</p> <p>Objectif 1. Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais. (3)</p> <p>Objectif 2. Recomposer l'homogénéité de l'habitat gaumais en intégrant le nouveau dans l'ancien. (4)</p> <p>Objectif 3. Favoriser un aménagement et un urbanisme durables. (5)</p> <p>Objectif 4. Promouvoir des initiatives nouvelles en matière de mobilité. (6)</p> <p>Objectif 5. Promouvoir des initiatives nouvelles en matière d'énergie. (7)</p> <p>Développement rural et socio-économique</p> <p>Axe 1 : Activités économiques locales</p> <p>Objectif 1. Promouvoir l'économie locale en lien avec les organismes spécialisés. (8)</p> <p>Objectif 2. Exploiter dans une vision durable les ressources locales. (9)</p> <p>Axe 2 : L'agriculture</p> <p>Objectif 1. Développer les filières locales et les circuits courts. (10)</p> <p>Objectif 2. Eduquer les citoyens au monde agricole gaumais, améliorer les liens entre les agriculteurs et avec les citoyens. (11)</p> <p>Objectif 3. Faciliter l'installation des jeunes et la reprise des exploitations. (12)</p> <p>Axe 3 : Tourisme</p> <p>Objectif 1. Utiliser la gastronomie locale comme un vecteur de développement économique. (13)</p> <p>Objectif 2. Développer le tourisme nature et culture. (14)</p>	<p>Se donne des cibles et des flèches économiques supplémentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforce l'économie locale en-dehors des Zones d'activité économique, au départ de produits locaux (9, 10) • Augmente l'espace pour entreprendre, outille la filière bois (9, 10) • Investit dans l'animation et la publicité de l'activité économique locale (8) <p>Se met en capacité d'héberger et accorder 8000 habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuit l'extension de son parc de logements et le diversifie (4, 5) • Amplifie ses services à la population (Culture) (14, 15) • Interconnecte les lieux d'habitat et d'activité par des voies lentes (6) <p>Tire parti de son histoire et de son environnement pour faire communauté</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organise le partage et la diffusion des connaissances et des expériences (3) • Poursuit son travail de préservation, entretien, mise en valeur du patrimoine

²⁴⁸

Aubange (sections d'Halanzay et de Rachecourt), Etalle, Florenville, Meix-devant-Virton, Musson, Rouvrois, Saint-Léger, Tintigny, Virton.

²⁴⁹

Avec, entre parenthèses, le lien vers le(s) numéro(s) des objectifs du PN liés.

<p>Axe 4 : Vie associative et culturelle Objectif 1. Faire connaître et coordonner l'offre culturelle gaumaise. (15)</p>	<p>(historique, naturel) (1, 2, 3) • Mène des initiatives collectives visant la transition écologique (7) • Rend plus visibles et accessibles ses richesses naturelles, dont la Semois, au bénéfice des habitants et des touristes (3, 14)</p>
---	--

Les objectifs du PN et du PCDR se recourent largement, ne sont jamais contradictoires et se renforcent mutuellement.

Ils se rejoignent sur de multiples thématiques comme la connaissance (et le partage de celle-ci), la préservation et la valorisation des nombreux atouts du territoire (biodiversité, bâti, patrimoine, etc.), le développement de l'économie locale au départ des produits locaux, les initiatives en matière d'énergie et de mobilité durables, l'action culturelle et, transversalement, sur la nécessaire action sur l'aménagement du territoire, dont l'intégration du nouveau bâti dans l'ancien.

De ce fait, les deux démarches vont se renforcer mutuellement :

- Le Parc naturel, grâce à son expertise, ses ressources humaines, ses outils, sa force collective, va pouvoir soutenir le PCDR d'Etalle dans l'effort d'atteinte de certains de ses objectifs et de ses projets selon des modalités de partenariat à définir au cas par cas ;
- Le PCDR va pouvoir servir de terrain d'expérimentation pour certaines actions du Parc naturel et apportera à celui-ci une base permanente de participation citoyenne.

Le Parc naturel, par contre, ne couvre pas directement certaines thématiques du PCDR, comme la création d'espaces publics villageois qui, par leur réponse à des besoins locaux, sont typiquement sous la coordination communale.

Enfin, le PCDR aborde le soutien à son tissu agricole par le renforcement de son économie locale au départ des produits locaux. Il laisse le soin au PN, bonne échelle pour aborder ces problématiques, de travailler sur l'éducation des citoyens au monde agricole gaumais, sur l'amélioration des liens entre les agriculteurs et avec les citoyens et dans l'aide à l'installation des jeunes et à la reprise des exploitations.

2. Groupe d'action locale du Parc naturel de Gaume

Le Parc naturel de Gaume a établi une Stratégie de développement local afin que son territoire d'action soit reconnu comme « Groupe d'Action locale » (GAL) dans le cadre de l'initiative Leader 2014-2020 et puisse, à ce titre, bénéficier de fonds européens et régionaux issus du Programme wallon de développement rural (PWDR). Cette stratégie repose sur un thème fédérateur, trois objectifs et six fiches-projets. Logiquement, elle vise à mettre en œuvre certains objectifs et projets repris dans le plan de gestion du Parc. Elle embrasse toutefois d'autres dimensions. Grâce à une période de prolongation, le GAL est toujours actif en 2021, sur base de cette même stratégie.

Objectifs du GAL	Objectifs du PCDR concernés ²⁵⁰
<p>Un thème « Tension entre nouveauté et identité, entre richesse et précarité ».</p> <p>3 objectifs Valoriser économiquement et de manière durable les ressources locales. Chercher et expérimenter des ressources nouvelles. Renforcer la capacité de bien vivre sur le territoire.</p> <p>6 fiches-projets</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) <u>Agrinew</u>(1) <ul style="list-style-type: none"> - améliorer l'accès au foncier (mise à disposition de terres pour de jeunes agriculteurs) ; - favoriser les nouveaux modèles d'exploitation (ferme expérimentale et pédagogique) ; - trouver des aides financières locales. 2) <u>Diversi'</u>Gaume (2) <ul style="list-style-type: none"> - soutien des diversifications agricoles existantes (élargissement de la coopérative de Gaume ; nouveaux outils de la coopérative) ; - création de nouvelles activités de diversification (mise en place d'une filière piscicole, mise en place d'une « légumerie-conserverie »). 3) <u>Gaume énergies</u> (3) <ul style="list-style-type: none"> - stimulation de projets d'économie d'énergie et d'énergie renouvelable par l'accompagnement et par des financements alternatifs ; - mise en place de solutions de stockage décentralisé d'énergie ; - optimisation des régulations de chauffage et d'eau chaude sanitaire dans plusieurs bâtiments 	<p>Se donne des cibles et des flèches économiques supplémentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforce l'économie locale en-dehors des Zones d'activité économique, au départ de produits locaux (2) - Crée des solutions « co » (-working, -voiturage), en appui à l'emploi local et frontalier (6) <p>Se met en capacité d'héberger et accorder 8000 habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amplifie ses services à la population (Culture) (4) <p>Tire parti de son histoire et de son environnement pour faire communauté</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mène des initiatives collectives visant la transition écologique (3)

²⁵⁰ Avec, entre parenthèses, le lien vers le(s) numéro(s) de la fiche projet du GAL liée.

<p>publics et particulièrement dans les écoles.</p> <ol style="list-style-type: none"> 4) Créat'Gaume (4) <ul style="list-style-type: none"> - soutien professionnel à la création artistique, la réalisation de spectacles et de productions, depuis l'élaboration jusqu'à la représentation, au départ d'un seul lieu. 5) Appui technique (5) - coordination du GAL - pour mémoire 6) Coopération : tiers-lieux, acteurs de développement local (6) 	
--	--

Que ce soit au niveau de son thème et de ses 3 objectifs généraux, la Stratégie de développement local du GAL fait étroitement écho aux défis, constats et enjeux exprimés dans le cadre du PCDR d'Etalle.

Etant plus ciblée dans ses thématiques d'action et plus restreinte dans le temps que le plan de gestion du Parc naturel, cette stratégie présente toutefois des liens moins nombreux avec le PCDR. Elle est par contre plus directement opérationnelle que le plan de gestion du Parc naturel et, grâce aux moyens financiers qu'elle a permis de mobiliser, oblige à l'atteinte de résultats concrets dans un temps bref.

Des liens entre GAL et PCDR existent au niveau de l'agriculture, de l'énergie, de la créativité culturelle et des tiers-lieux, à des degrés divers.

En particulier, les démarches du GAL en matière énergétique, dont la coopérative Gaume énergies, soutiennent parfaitement les objectifs et les projets du PCDR en ce domaine (réduction des consommations et production d'énergie renouvelable). Est notamment prévue la construction, dans le cadre de Pollec, d'un centre de séchage de plaquettes forestières à Huombois.

Il en va de même pour les actions du GAL au niveau de la diversification agricole et des productions locales, avec le renforcement de la coopérative fermière de Gaume, qui rejoignent le souci exprimé à Etalle de soutenir l'économie locale au travers des produits locaux, de favoriser leur consommation par la création de lieux et de moments adaptés.

Le lien est moins direct en matière culturelle puisque l'action du GAL a surtout visé la création et l'animation d'un lieu de création culturelle situé à Rouvroy (*Le pied en coulisses*).

Enfin, les objectifs du PCDR et du GAL se rejoignent sur une autre dimension : la création de tiers-lieux par le GAL fait écho à la mise en œuvre de solutions « co (-working, -voiturage) » envisagée par le PCDR.

3. Plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat

Etalle a adhéré à la Convention des Maires pour l'Énergie et le Climat en mai 2019. Elle a, dans la foulée, avec l'appui de la province de Luxembourg, élaboré son Plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC). Celui-ci comprend une longue liste d'actions de trois natures :

- actions levier (communication – mobilisation – formation) ;
- actions projet (performance énergétique, mobilité, énergies renouvelables électricité & chaleur, agroforesterie / déchets, éclairage public) ;
- actions d'adaptation (gestion communale).

Objectifs du PAEDC	Objectifs du PCDR concernés
<p>Les actions que reprend le PAEDC doivent concourir à atteindre les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – lutter efficacement contre le réchauffement climatique en soutenant des projets qui permettent de réduire les émissions CO₂ liées à l'activité humaine. En impliquant les citoyens, la volonté est de responsabiliser chacun ; – soutenir des projets permettant de réduire de manière significative la consommation d'énergie sur son territoire ; – soutenir des projets permettant de produire en quantités significatives de l'énergie sur base des ressources renouvelables sur le territoire ; – réduire la dépendance du territoire vis-à-vis des énergies fossiles. <p>En conséquence, à l'horizon 2030, la Commune s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> – réduire les émissions CO₂ d'au moins 40 % sur son territoire, par rapport à l'année de référence 2006 ; – réduire la consommation énergétique de 27 % sur son territoire ; – produire via les énergies renouvelables 27 % de la consommation de l'année de référence. 	<p>Se met en capacité d'héberger et accorder 8000 habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – poursuit l'extension de son parc de logements et le diversifie – améliore les aménagements collectifs dans les villages (Vivre ensemble) – interconnecte les lieux d'habitat et d'activité par des voies lentes <p>Tire parti de son histoire et de son environnement pour faire communauté</p> <ul style="list-style-type: none"> – mène des initiatives collectives visant la transition écologique <p>Stimule et facilite l'investissement de tous dans les projets de développement territorial</p> <p>Se dote d'outils d'anticipation de son développement</p>

PAEDC et PCDR partagent une même philosophie de base comprenant :

- une vision et des objectifs de long terme ;
- un souci de conviction et d'engagement citoyens ;
- un répertoire d'actions concrètes ;
- une volonté de d'appuyer le développement sur la valorisation des ressources locales ;

– un investissement dans les trois champs du développement durable : social, économique et environnemental.

Ils partagent aussi plusieurs projets très concrets, relatifs à la production d'énergie renouvelable et à la réduction de consommation d'énergie, dont la réalisation de réseaux de chaleur.

Plusieurs projets du PCDR aideront le PAEDC à réaliser ses objectifs de réduction de production de GES et de consommation énergétique : création d'un réseau de voies lentes, atelier rural « espace ressources locales », connexion au gaz de ville, création d'un quai de chargement ferroviaire, réflexion sur les nouvelles formes d'habitat, aménagements dans les villages, etc.

Comme la réalisation des projets du PAEDC constitue explicitement une fiche-projet du PCDR (Lot 3), ce dernier pourra aussi contribuer financièrement à la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de l'énergie durable et du climat.

En outre, le PCDR, par sa CLDR, fournira une enceinte de dialogue et une caisse de résonance utiles à la promotion et à la mobilisation nécessaires au PAEDC. Le projet de création d'un réseau social local pourra aussi servir les desseins du PAEDC.

Quant au PAEDC, il offre la garantie d'un investissement participatif et de long terme de la Commune dans un Plan d'action d'énergie durable, grâce auquel des moyens financiers supplémentaires pourront être obtenus et affectés à des initiatives en faveur du climat et d'une plus grande autonomie énergétique du territoire²⁵¹.

²⁵¹ Etalle bénéficiera d'un subside de 72.400€ alloué par la Région wallonne, suite à un appel à projets lancé en octobre 2020, pour la mise en œuvre et le suivi de son Plan d'Actions pour l'Energie Durable et le Climat (PAEDC). Ce budget viendra en soutien à la réalisation d'investissements et à la rémunération de la fonction de coordination de la mise en œuvre du PAEDC.

4. Programme stratégique transversal

Le programme stratégique transversal (PST) est une démarche de gouvernance locale. C'est un document stratégique qui doit aider la commune à mieux programmer sa politique communale. Il vise à planifier et prioriser les objectifs à atteindre. Le PST permet donc de mener une réelle programmation stratégique qui s'appuie sur la définition d'objectifs stratégiques déclinés en objectifs opérationnels eux-mêmes concrétisés par des actions.

Le PST se compose de deux volets : un volet interne qui porte sur l'évolution interne de l'administration communale et un volet externe qui concerne le développement des politiques communales comme repris dans le programme de politique générale.

Le PST de la législature 2018-2024 a été adopté par le Conseil communal fin de l'année 2019. Il se compose de 7 objectifs stratégiques déclinés en 22 actions pour ce qui concerne le volet interne (administration générale) et de 13 objectifs stratégiques déclinés en 80 actions pour ce qui concerne le volet externe. Seuls les objectifs stratégiques sont repris dans le tableau ci-dessous.

Objectifs stratégiques du PST	Objectifs du PCDR concernés ²⁵²
<p>VOLET INTERNE</p> <ul style="list-style-type: none"> - OS11 : être une administration communale de qualité, qui offre des modalités de travail cohérentes à ses agents et un management proactif, en améliorant la formation et les compétences des agents ; - OS12 : poursuivre les actions d'amélioration du bien-être au travail ; - OS13 : continuer de gérer l'administration de manière optimale ; - OS14 : améliorer les outils mis à disposition du personnel ; - OS15 : améliorer la visibilité des services ; - OS16 : renforcer l'accompagnement des acteurs économiques locaux ; - OS17 : renforcer les synergies Commune – CPAS. <p>VOLET EXTERNE</p> <ul style="list-style-type: none"> - OSE1 : être une commune qui protège son environnement ; - OSE2 : soutien à l'agriculture ; - OSE3 : améliorer la gestion énergétique des bâtiments communaux ; - OSE4 : être une commune qui améliore son cadre de vie ; 	<p>Se donne des cibles et des flèches économiques supplémentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforce l'économie locale en-dehors des Zones d'activité économique, au départ de produits locaux (OS16, OSE2, OSE9) - Augmente l'espace pour entreprendre, outille la filière bois (OSE9) - Crée des solutions « co » (-working, -voiturage), en appui à l'emploi local et frontalier (OSE4, OSE9) - Investit dans l'animation et la publicité de l'activité économique locale (OS16, OSE6, OSE9) <p>Se met en capacité d'héberger et accorder 8000 habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - poursuit l'extension de son parc de logements et le diversifie (OSE4, OSE13)

²⁵²

Avec, entre parenthèses, le lien vers le(s) numéro(s) des objectifs du PST liés.

<ul style="list-style-type: none"> - OSE5 : être une commune de bonne gouvernance ; - OSE6 : renforcer le maillage entre les différents acteurs du territoire ; - OSE7 : être une commune qui renforce son réseau d'eau et ses ressources ; - OSE8 : améliorer la qualité des cours d'eau ; - OSE9 : augmenter le soutien au secteur économique ; - OSE10 : soutenir la vie associative ; - OSE11 : être une commune qui offre un enseignement et un environnement d'apprentissage de qualité ; - OSE12 : améliorer la gestion des cimetières ; - OSE13 : améliorer l'accès au logement. 	<ul style="list-style-type: none"> - amplifie ses services à la population (Culture) (OSE10, OSE11) - améliore les aménagements collectifs dans les villages (Vivre ensemble) (OSE4, OSE10, OSE11, OSE12) - interconnecte les lieux d'habitat et d'activité par des voies lentes (OSE4) <p>Tire parti de son histoire et de son environnement pour faire communauté</p> <ul style="list-style-type: none"> - organise le partage et la diffusion des connaissances et des expériences (OSE6) - poursuit son travail de préservation, entretien, mise en valeur du patrimoine (historique, naturel) (OSE1, OSE2, OSE4, OSE7, OSE8) - mène des initiatives collectives visant la transition écologique (OSE1, OSE2, OSE3, OSE4) - rend plus visibles et accessibles ses richesses naturelles, dont la Semois, au bénéfice des habitants et des touristes (OSE6, OSE8, OSE10)
---	--

Le PST étant la synthèse du programme d'actions de la Commune pour l'actuelle législature, il partage en toute logique nombre d'objectifs avec le PCDR, dans de nombreux domaines.

Tous les objectifs opérationnels du PCDR trouvent ainsi écho dans ceux du PST, de manière plus ou moins étroite.

A l'inverse, les objectifs directement liés à l'organisation de l'administration communale (volet interne) sont propres au PST, si l'on excepte la volonté d'améliorer la visibilité des services et la communication communale d'une part et de renforcer l'accompagnement des acteurs économiques locaux d'autre part, qui rejoignent plusieurs objectifs du PCDR.

Le PST en tant que tel n'offre ni moyens humains ni moyens financiers qui pourraient contribuer à la mise en œuvre du PCDR. Il représente en réalité la « feuille de route » de la majorité en place pour la législature en cours. La proximité des objectifs entre les deux programmes démontre que la plupart des préoccupations, attentes et demandes exprimées par la population dans le cadre de l'ODR (en consultation de la population, puis en CLLDR), traduites ensuite en objectifs et projets, rencontraient globalement les ambitions de la Commune. Dans ce contexte, l'intérêt du PCDR est de donner une légitimité citoyenne et d'apporter des moyens financiers à nombre d'actions prévues par le PST.

5. Plan d'Action de l'ADL Etalle – Habay - Tintigny

Etalle a adhéré à l'Agence de Développement local Habay-Tintigny le 1/1/2021. Les statuts de l'ADL élargi ont été modifiés en date du 31/03/2021. L'échevin des Finances d'Etalle préside l'ADL.

Objectifs de l'ADL Etalle – Habay - Tintigny	Objectifs du PCDR concernés ²⁵³
<p>Priorité 1 : Améliorer l'attractivité du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> – Objectif CT : Augmenter la visibilité des entreprises du territoire en menant au moins 3 actions d'ici 2022 (1) – Objectif MT : Participer à la mise sur pied d'au moins une attraction touristique sur le territoire à l'horizon 2025 (2) – Objectif LT : Profiter du flux en transit pour apporter de nouvelles parts de marché aux entreprises locales (3) 	
<p>Priorité 2 : Favoriser l'implantation de nouvelles activités économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> – Objectif CT : Satisfaire toutes les demandes d'accompagnement des entreprises du territoire ou souhaitant s'y installer (4) – Objectif MT : Augmenter la capacité d'accueil de nouvelles entreprises d'ici 2025 dans la perspective de l'arrivée de l'hôpital à Houdemont (5) – Objectif LT : Développer de nouvelles infrastructures favorisant l'implantation de nouvelles activités d'ici 2027. (6) 	<p>Se donne des cibles et des flèches économiques supplémentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> – Renforce l'économie locale en-dehors des Zones d'activité économique, au départ de produits locaux (10 – 11 – 12) – Augmente l'espace pour entreprendre, outille la filière bois (5 – 6) – Crée des solutions « co » (-working, -voiturage), en appui à l'emploi local et frontalier (5) – Investit dans l'animation et la publicité de l'activité économique locale (1 – 7)
<p>Priorité 3: monter en compétence, stimuler et mettre en réseau les indépendants et pme</p> <ul style="list-style-type: none"> – Objectif CT : Réunir 50 entreprises et indépendants du territoire autour d'événements d'ici 2023 (7) – Objectif MT : Réunir 50 entreprises lors de formations organisées par l'ADL d'ici 2025 (8) – Objectif LT : Créer une image commune au territoire grâce aux outils du marketing territorial (9) 	
<p>Priorité 4 : soutenir le développement des producteurs locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> – Objectif CT : Contribuer au développement des productions locales en menant 1 action par an d'ici 2022 (10) – Objectif MT : Améliorer l'adéquation entre l'offre locale et la demande en productions locales en menant deux actions d'ici 2025 (11) – Objectif LT : Accompagner la mise en place de nouvelles productions locales à l'horizon 2027 (12) 	

²⁵³ Avec, entre parenthèses, le lien vers le numéro du ou des objectifs de l'ADL correspondant.

Plan d'action de l'ADL et PCDR entrent en résonance sur les seuls objectifs de nature économique du PCDR. Ceci est normal vu la mission fondamentale assignée aux ADL.

Parmi les douze objectifs énoncés dans le plan de gestion de l'ADL, la moitié rencontre directement les enjeux de développement économique énoncés dans le PCDR.

On peut conjecturer ainsi que l'ADL sera un bras armé efficace de la mise en œuvre de certains projets et permettra l'atteinte de plusieurs objectifs spécifiques du PCDR. Il est d'ailleurs fait explicitement mention de l'ADL comme partie prenante dans plusieurs fiches-projets.

Selon la liste de ses projets, l'ADL devrait aider à :

- améliorer la connaissance du tissu économique local ;
- mettre en valeur ce tissu ;
- favoriser l'installation d'entreprises supplémentaires ;
- installer des halls relais ;
- remettre en exploitation le diverticule ferré Marbehan-Etalle ;
- créer des espaces de coworking ;
- soutenir le développement de filières de production locale ;
- maximiser les retombées économiques découlant de l'implantation de l'hôpital.

Une dimension importante d'Etalle et de son PCDR, qui n'apparaît pas explicitement dans le plan de gestion de l'ADL, concerne le soutien au développement de la filière bois, peu représentée il est vrai sur le territoire des deux autres communes.

6. En synthèse

A l'analyse de ces programmes opérationnels, un certain nombre d'enseignements peuvent être tirés :

- Pendant longtemps, Etalle n'a compté que sur ses ressources internes pour organiser son développement, économique, social, environnemental et culturel, sans faire appel à des outils de développement déterminés à un niveau de pouvoir supérieur. Son principal investissement « extérieur » tenait en sa participation au Groupe d'action locale Cuestas et au Contrat-Rivière Semois-Chiers.
- La Commune est occupée à modifier progressivement son approche et à mobiliser des programmes de développement, à l'échelle locale (PAEDC, PCDR) et en partenariat avec des communes voisines (ADL, Centre culturel, Parc naturel de Gaume²⁵⁴).
- La complémentarité entre le PCDR et les autres programmes cités concerne les différents piliers du développement durable : environnement, social, économie.
- En toile de fond, les divers programmes évoqués travaillent tous à un développement local appuyé sur la valorisation des ressources du territoire, qu'elles soient naturelles, humaines, ou entrepreneuriales.
- Plusieurs projets du PCDR sont évoqués dans les plans d'action des autres programmes (espace à vocation culturelle, marché des produits locaux, espaces de coworking, réseaux de chaleur, vitrine des entreprises, nouveaux espaces pour entreprendre, etc.), confirmant la convergence générale entre tous.
- Le PCDR bénéficiera de plusieurs « bras armés » pour mettre en œuvre certains de ses projets et résolutions, car ADL, CCRT, PNG disposent de personnel et de diverses ressources matérielles que n'a pas le PCDR.
- Au sein de cet éventail d'outils de développement, le PCDR est particulier par son exigence de participation citoyenne permanente. La consultation ou la participation de la population n'est pas requise dans les autres programmes, ou se fait de manière ponctuelle, sur des sujets et à des moments limités ou exceptionnels.
- L'insistance sur les besoins de la population en matière de logement et d'espaces collectifs est également l'apanage unique du PCDR.
- Enfin, la proximité entre le PCDR et le Programme stratégique transversal communal montre que le premier est et sera au cœur de la politique communale.

²⁵⁴ Prolongement et amplification du GAL Cuestas.

Stratégie de développement et développement durable

Le Programme communal de développement rural d'Etalle est guidé par les principes du Développement durable, et ce, depuis l'origine du processus.

Le **diagnostic du territoire** (Partie 1) est découpé sciemment en trois parties majeures, correspondant chacune à un pilier du développement durable :

- *Territoire humain* - Pilier social
- *Territoire physique* – Pilier environnemental
- *Territoire économique* - Pilier économique.

Les constats posés par l'auteur sur chacun de ces piliers ont ensuite été débattus avec la CLDR lors du partage du diagnostic. Le **diagnostic partagé** (Partie 3) adopte le même découpage en piliers du développement durable. Il fait en outre explicitement référence à celui-ci par deux fois :

- *En général, Etalle insuffisamment inscrite dans la dynamique du développement durable (Territoire physique – Point 3)*
- *Enfin, un regret important est formulé sur l'absence d'outil prospectif et réglementaire en matière d'aménagement du territoire, sur l'insuffisance d'inscription de la Commune dans la dynamique du développement durable et de l'énergie verte, sur le travail « au coup par coup », sans réelle vision globale du développement. (Territoire physique – Enseignements).*

Au cours de cet exercice, la Commission s'est montrée très attentive à la fois à la préservation du riche patrimoine local et à une valorisation maîtrisée des ressources naturelles, au risque d'affaiblissement de la mixité sociale et à la nécessaire réponse aux besoins fondamentaux de toutes les catégories de citoyens, ainsi qu'à la poursuite d'un développement économique respectueux de l'environnement et profitable pour les habitants du territoire. Elle a surtout réclamé une vision à long terme du développement communal.

La stratégie de développement proprement dite apporte des réponses à l'ensemble de ces préoccupations. Tout d'abord, au niveau de ses **objectifs généraux**, elle conserve cette organisation conforme aux piliers du développement durable :

- *Un territoire qui se donne des cibles et des flèches économiques supplémentaires – Pilier économique*
- *Un territoire qui se met en capacité d'héberger et accorder 8000 habitants – Pilier social*
- *Un territoire qui tire parti de son histoire et de son environnement pour faire communauté – Pilier environnemental.*

Ensuite, chacun des **projets** (Partie 5), matériels et immatériels, des lots 1 et 2 explicite ses apports aux divers piliers du développement durable.

Le Développement durable, dans ses trois dimensions, a donc fourni le cadre d'analyse, de débat et de proposition des étapes successives d'élaboration du PCDR. Celui-ci apporte la vision à long terme réclamée par la population.

Par conséquent, le PCDR constitue un outil de référence pour inscrire davantage la commune dans une logique de développement durable, équilibrée entre piliers, et permettre un processus de mesure des progrès accomplis dans cette voie

